

CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} septembre 2020



L'an deux mille vingt, le premier septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire,
Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara Adjoints
Mme CATHELIN Dominique, M. BARILLET Gaby, M. CHOLLET Yohan, Mme BILLY Justine, M. LABARRE Thomas, Mme PICHEREAU Aurélie, Mme REZEAU Cindy,

Absents excusés :

Mme VERNAT Virginie ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire
M. RAGUIN Charles
M. DENIS Jason

Date de convocation : 26 août 2020

Date d'affichage : 26 août 2020

Mme LANGLOIS Barbara a été désignée comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

1. Désignation du représentant au comité de programmation Leader
2. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine
3. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne Tourangelle
4. Proposition de membres pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
5. Reprise de concession à l'état d'abandon dans le cimetière communal
6. Modification du règlement intérieur et des tarifs du gîte
7. Loyer logement communal
8. Acceptation de dons budget communal
9. Acquisition de parcelle
10. Demande de subvention projet « label Ecoles numériques »

Décisions du Maire :

- Acceptation de devis : Chambre froide de la boucherie
Acquisition de bâches incendie
Matériel informatique/maintenance
- Droit de préemption urbain : renonciation à acquérir

Observation sur le Procès-verbal du 7 juillet 2020 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2020-09-01 : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Suite aux élections municipales, la composition du Comité de Programmation LEADER 2014-2020 doit être revue.

La commune de Sepmes, propose Madame le Maire comme représentante élue parmi les 16 membres du collège public du Comité de Programmation LEADER 2014-2020.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE pour siéger dans cette instance :

- Madame Régine Rezeau, Maire, qui représentera la commune de Sepmes, en tant que membre titulaire du collège public.

N° 2020-09-02 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

Arrivée de M.CHOLLET

Madame le Maire expose que le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé, par délibération en date du 16 juillet 2020, de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La composition qui a été retenue est de 69 membres ayant voix délibérative, répartis comme suit :

- Le Président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE
- Le vice-président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE en charge des Finances
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et l'article L 2121-33 du Code général de collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire de Loches Sud Touraine en date du 16 juillet 2020

DÉSIGNE

- en qualité de membre titulaire Mme Régine REZEAU
- en qualité de membre suppléant Mme Manon DELORME

DIT que la présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

N° 2020-09-03 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document qui définit à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle d'un bassin versant.

Ce document de planification à l'échelle locale décline les orientations et les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de de Gestion des Eaux (SDAGE), en tenant compte des spécificités du territoire. Les documents d'urbanisme tel que le PLU doivent être compatibles avec les objectifs du SAGE.

Le comité de l'eau préfigurant la Commission Locale de l'Eau sur le territoire de la Vienne Tourangelle, composé entre autres des élus et usagers du territoire, et des services de l'Etat, s'est exprimé favorablement sur la proposition de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vienne Tourangelle.

Madame le Maire ajoute que l'enjeu du SAGE est notamment d'impliquer et coordonner les acteurs locaux, conscients aujourd'hui des dégradations subies par la ressource en eau et les milieux aquatiques (faune et flore).

Le Conseil Municipal,

VU l'article R.212-27 du code de l'environnement indiquant que le projet est transmis pour avis aux communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre.

Considérant que la commune de Sepmes est concernée par le projet par la traversée de la Manse,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au périmètre proposé concernant le SAGE du bassin de la Vienne Tourangelle.

N° 2020-09-04 : PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

VU le Code général des Impôts, et notamment son article 1650-A rendant obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres.

Considérant que le Conseil Municipal peut proposer un ou deux commissaires qui siégeront à la CIID de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROPOSE M.GUERINEAU, comme Commissaire

N° 2020-09-05 : REPRISE DE CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire expose :

La commune a engagé il y a maintenant plus de trois ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Sepmes conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R.2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent.

VU les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site les 6 décembre 2016 et 1^{er} juillet 2020,

VU la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste en annexe ci-jointe

Article 2 : de prononcer la reprise des concessions indiquées ci-dessous et de les inscrire au patrimoine communal en raison de leur intérêt historique local

Carré 2 Tombe n°54 où est inhumée Andrée BABIN et ses proches

Article 3 : Cette tombe ainsi inscrite au patrimoine communal sera remise en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Article 4 : d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article 5 : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article 6 : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

N° 2020-09-06 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS DU GITE

Madame le Maire indique que Gîte de France a établi le nouveau calendrier pour l'année 2021. Il convient de fixer les nouveaux tarifs à compter du 9 janvier 2021 -.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants à compter du 9 janvier 2021

Saison	Tarif semaine	Tarif Week-end
	Caution 500€	Caution 300€
SAISON JAUNE	542 €	500 €
SAISON MAUVE	542 €	500 €
SAISON ROSE	747 €	500 €
SAISON VERTE	638 €	500 €
SAISON ROUGE	868 €	650 €
SAISON BORDEAUX	983 €	650 €
SAISON ORANGE	747 €	500 €
SAISON VIOLETTE	983 €	500 €

Il est proposé d'appliquer pour les courts séjours gîte complet autres que les week-ends, (arrivées du lundi au dimanche hors juillet/août) les tarifs suivants :

2 nuits	80 % du tarif semaine
3 nuits	95% du tarif semaine
4 nuits	100 % du tarif semaine
5 nuits	100 % du tarif semaine
6 nuits	100 % du tarif semaine

- 18€ la nuitée par personne. Caution : 200€
- 230€ la nuitée gîte complet. Caution : 200€
- Forfait ménage : 80€
- Location linge par lit (Drap housse, Drap plat et taie d'oreiller) : 6€
- Location linge de toilette par personne : (serviette et drap de bain) : 5€

FIXE les tarifs de location Vélos :

Forfait journée 15 €

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention option tranquillité avec gîte de France jointe en annexe et l'avenant annuel en vigueur qui fixe la commission retenue par Gîte de France à 18%.

ACCEPTE de modifier le règlement du gîte tel qui sera joint à la présente délibération.

N° 2020-09-07 : **LOYER LOGEMENT COMMUNAL**

M.DAGUET expose : les dysfonctionnements du groupe moteur de la chambre froide de la boucherie installée au grenier du logement communal ont engendré des désagréments (nuisances sonores, et allées et venues non programmées subies pour des interventions d'urgence sur le groupe) auprès de notre locataire, Mme WEPPE, qui en a fait part à Madame le Maire lors d'un entretien en mairie

Un nouveau groupe moteur résistant aux températures dites tropicales a été installé le 27 juillet et une cloison pour privatiser une partie du grenier a été proposée à notre locataire en plus d'une isolation phonique. La surface du grenier loué est donc réduite.

Pour dédommager Mme WEPPE, Madame le Maire propose de ne pas réviser le loyer annuel sur les trois prochaines années.

Le conseil Municipal,
Vu la décision du maire n°2017-01-01 en date du 16/01/2017 relative la location du bien situé 13 rue de la république,
Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DÉCIDE de figer à la valeur actuelle le montant du loyer du logement situé 13 rue de la république, occupé par Mme WEPPE sur trois années, soit jusqu'au 31/01/2023. La revalorisation annuelle calculée par rapport à l'Indice de Référence des Loyers (INSEE) du 3^{ème} trimestre prévue au contrat ne sera pas appliquée jusqu'à cette date.

N° 2020-09-08 : **ACCEPTATION DE DONS BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire explique que deux dons ont été versés à la commune. Un don de 100€ et un don de 7€ déposé à la Boulangerie DELETANG par des clients pour la restauration de l'Eglise.
Ces sommes ne peuvent être enregistrées sur le budget communal qu'après accord du Conseil Municipal

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTÉ les dons de 100€ et de 7 € de particuliers

N° 2020-09-09 : **ACQUISITION DE PARCELLE**

M. DAGUET, indique que dans le cadre du programme de défense incendie, une citerne souple doit être installée au lieu-dit de « la Joumeraie » sur la parcelle cadastrée ZD 0027 d'une superficie de 683m² appartenant à M. Cédric CATHELIN.

M.CATHELIN propose de vendre cette parcelle à la commune qui pourra ainsi pleinement en disposer pour l'entretien de la citerne. Le prix net vendeur proposé est de 310€.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DONNE SON ACCORD à l'acquisition de la parcelle ZD 00027 d'une superficie de 683m² au prix net vendeur de 310€
DIT que l'acte sera passé chez Maître ROY, notaire à DESCARTES.
DIT que les frais de notaires seront à la charge de la commune
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

N° 2020-09-10 : **DEMANDE DE SUBVENTION PROJET « LABEL ECOLES NUMERIQUES »**

Dans le cadre de sa politique de développement du numérique pour l'Education et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'Education nationale a publié un appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 »

Les communes éligibles sont principalement celles dont la population n'excède pas 3500 habitants et qui n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

Mme BAULAZ, la directrice de Sepmes, a fait parvenir les besoins en matériel numérique de l'école maternelle : 1 Tableau Numérique Interactif avec vidéoprojecteur, 1 ordinateur et 5 tablettes.

Le montant du projet se porte à environ 6 000€ TTC. La subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense

engagée et est plafonnée à 7 000€ pour chacune d'entre elles. Pour être éligible la dépense engagée pour chaque école doit s'élever à minima à 3000€

Madame le Maire, indique que Mme VERNAT, absente excusée, a souhaité faire part de son expérience en tant qu'ancienne professeur des écoles et soutient ce projet.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite de tous les élèves,

DÉCIDE de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre du label «Ecoles numériques 2020» en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école maternelle de Sepmes,

SOLLICITE une subvention sur la base d'un montant de dépenses estimées selon devis à 4837,79 € HT soit 5805,35€ TTC, et précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention

Décisions du Maire :

2020-07-01 : Chambre Froide Boucherie 11 rue de la république

L'entreprise TECHNI FROID est retenue pour l'installation d'un groupe moteur pour la chambre froide de la boucherie, sise 11 rue de la république à Sepmes pour un montant H.T. de 2 506,52 €, soit 3 007,82 € TTC.

2020-07-02 : Acquisition de Bâches incendie

L'entreprise RCY est retenue pour l'installation de deux citernes souples réserve incendie de 120m³ pour un montant H.T. de 4 300 €, soit 5 160 € TTC.

2020-07-03 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle cadastrée D879 sise 5 rue François Rabelais

2020-07-04 : Maintenance du parc informatique

L'entreprise PC FOR YOU est retenue pour la maintenance du parc informatique communal pour un montant HT de 480€ soit 576€ TTC

Il a été demandé en supplément :

-l'installation d'un NAS + onduleur pour un montant HT de 509€ soit 610.80 € TTC

-la sauvegarde à distance cryptée annuelle des données pour un montant HT de 400€ soit 480€ TTC

-l'achat de 2 écrans neufs pour le secrétariat pour un montant HT de 330€ soit 396 € TTC

Informations Diverses :

FINANCE :

Demande de subvention : Madame le Maire indique que Val Touraine Habitat sollicite une subvention de 2 500€ par logement pour la construction de 5 nouveaux logements.

L'aide financière demandée est très importante au regard des capacités financières de la commune. Un courrier a été adressé à Val Touraine Habitat en ce sens.

Le Conseil Municipal propose qu'un rendez-vous soit pris avec Val Touraine Habitat.

INTERCOMMUNALITÉ :

Commissions thématiques : Madame le Maire synthétise les demandes des conseillers municipaux qui souhaitent intégrer les différentes commissions thématiques intercommunales. Les demandes seront transmises à la communauté de Communes Loches sud Touraine.

ENFANCE-JEUNESSE :

Rentrée Scolaire : Madame le Maire annonce les effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunale pour cette rentrée 2020/2021 :

Sepmes 43 élèves (21/22), Marcé-sur-Esves 45 élèves (23/22), Draché 51 élèves (26/25) soit 139 élèves.

Dans le contexte de pandémie COVID-19, un protocole sanitaire commun a été réalisé pour les écoles du RPI.

M.DAGUET sollicite les membres du Conseil Municipal pour connaître le nom des personnes qui seraient susceptibles de prêter 3 radiateurs mobiles électriques à l'école de Sepmes Il explique que les ventilateurs ne peuvent pas fonctionner dans le contexte épidémique actuel (système de soufflerie).

MANIFESTATIONS :

Journée de Patrimoine programme :

- **Visite commentée de la Mairie**, exposition du cadastre napoléonien
10h-12h – Hall de la mairie
- **Sieste contée**, moment calme autour de contes et de chansons
13h30 – Jardin du Presbytère - par Louise Toyer et Sarah Husson
- **Visite commentée de l'église (12ème siècle)**, exposition sur les récents travaux de restauration
14h30 – Devant l'église
- **Visite commentée du Château de Sepmes (16ème siècle)**
15h30 – Dans la cour du Château
- **Venez partager l'histoire de Sepmes avec les jeunes d'hier !**
16h30 – Dans la salle du château
Apportez et partagez vos souvenirs, archives, photos, cartes postales...
Venez apprendre la chanson de Sepmes et trinquer autour d'un verre de l'amitié.

ECONOMIE LOCALE:

REZEAU METAL : Thibaut REZEAU, artisan installé à la Baronnie, est porteur d'un projet de conception et fabrication artisanale d'éoliennes de moyenne taille. Un permis de construire pour un prototype qui sera installé au « Bois Ribault » a été déposé récemment. Il propose de présenter son projet aux membres du conseil municipal. Une date sera fixée prochainement.

Réunion des entreprises : Madame le Maire propose de planifier une nouvelle réunion des entreprises. Une date sera prochainement fixée. L'intérêt de cette rencontre est de créer du lien entre les différents acteurs économiques locaux.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

P'TIT CAFÉ : Le P'tit café a rouvert ses portes et pour respecter les distances de sécurité imposées par le contexte de pandémie COVID-19, une terrasse avec des jardinières fleuries a été aménagée. Madame le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur les lieux de la commune où le végétal pourrait être installé à l'instar de cette terrasse. M.BASECQ et M.DAGUET propose une réunion vendredi 18 septembre pour étudier les projets.

Elagage : Le groupe d'exploitation ENEDIS de Tours, a confié les travaux d'élagages et d'abattages d'arbres situés à proximité des ouvrages Basse Tension sur la commune. Les travaux auront lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020. Les branches coupées resteront sur place à charge des propriétaires de les faire évacuer.

INFORMATIONS DIVERSES :

Congés annuels : Le secrétariat de mairie sera fermé samedi 5 septembre et samedi 12 septembre 2020.

VETIBOX : L'Association pour Générer l'Insertion et la Réussite (AGIR) a décidé de retirer les «Véti Box » du département de l'Indre-et-Loire afin de se recentrer sur le département de l'Indre.

Agenda :

Mardi 2 septembre : Réunion de chantier Eglise

Mardi 8 septembre : Réunion de travail prospective financière avec l'ADAC à 9h00.

Mardi 8 septembre : Réunion de travail préparation des Journées du Patrimoine à 19h30

Samedi 12 septembre : visite du jardin d'Artistes par le conseil municipal à 10h

Samedi 12 septembre : Apéro-biblio à 11h

Samedi 19 septembre : Journée du Patrimoine (voir questions diverses)

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 30